



Tuberculose bovine

VRAI ou FAUX ?

1. La tuberculose bovine a totalement disparu en France.



FAUX : La France est officiellement indemne de tuberculose bovine, mais des foyers sont encore détectés chaque année. Maintenir ce statut nécessite donc une surveillance et une mobilisation permanentes.

2. Un bovin infecté présente toujours des symptômes visibles.



FAUX : Un bovin infecté peut paraître en parfaite santé pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. La maladie peut donc circuler discrètement dans un troupeau si elle n'est pas recherchée.

3. La tuberculose bovine peut concerner d'autres espèces que les bovins.



VRAI : La maladie peut également toucher certaines espèces sauvages (blaireaux, sangliers, cervidés) ainsi que d'autres animaux domestiques.

4. Les bovins sont vaccinés contre la tuberculose en France.



FAUX : Un vaccin existe, mais il n'est pas utilisé en France car il compliquerait le dépistage de la maladie et la surveillance des troupeaux. La lutte repose donc principalement sur le dépistage, la biosécurité et l'élimination des animaux infectés.

5. Un résultat négatif au dépistage garantit que l'animal n'est pas infecté.



FAUX : Aucun test n'est infallible. C'est pourquoi la lutte repose sur plusieurs outils complémentaires : dépistage, surveillance en abattoir, enquêtes épidémiologiques et biosécurité.

6. Les mesures de biosécurité peuvent réduire le risque de tuberculose bovine.



VRAI : Limiter les contacts à risque avec les animaux sauvages, sécuriser les aliments et les points d'eau, ou être vigilant lors des introductions d'animaux permet de réduire les risques de transmission.

7. La tuberculose bovine ne concerne que les éleveurs.



FAUX : La lutte mobilise de nombreux acteurs : éleveurs, vétérinaires, GDS, services de l'état, laboratoires, mais aussi chasseurs et gestionnaires de la faune sauvage. La maîtrise de la maladie est une responsabilité collective.

8. Un foyer de tuberculose bovine peut avoir des conséquences importantes.



VRAI : Au-delà de l'aspect sanitaire, la découverte d'un foyer peut entraîner des contraintes réglementaires, des pertes économiques, une charge de travail supplémentaire et un impact psychologique important pour l'éleveur.

9. La tuberculose bovine peut être transmise à l'Homme.



VRAI : La tuberculose bovine est une zoonose. Aujourd'hui, le risque reste faible grâce à la surveillance sanitaire des élevages, l'inspection en abattoir et la consommation de lait pasteurisé.

10. Le dépistage à lui seul suffit pour éradiquer la tuberculose bovine.



FAUX : Le dépistage est indispensable, mais il doit être complété par la biosécurité, la gestion des foyers, la surveillance de la faune sauvage et la mobilisation de tous les acteurs.

COMPTEZ VOTRE NOMBRE DE BONNES RÉPONSES !

- **10** : Expert de la tuberculose bovine ! Vous êtes prêt à sensibiliser votre entourage et à contribuer activement à la maîtrise de la maladie.
- **8 à 9** : Bravo ! Vous maîtrisez bien les principaux enjeux de surveillance, de prévention et de lutte contre la maladie.
- **4 à 7** : Vous connaissez les bases ! La tuberculose bovine n'a plus beaucoup de secrets pour vous, mais quelques idées reçues persistent peut-être
- **0 à 3** : La tuberculose bovine mérite encore quelques révisions ! Scannez le QR code pour découvrir les informations essentielles sur la maladie et les moyens de prévention.



Quizz développé conjointement par



GDS
France

et

